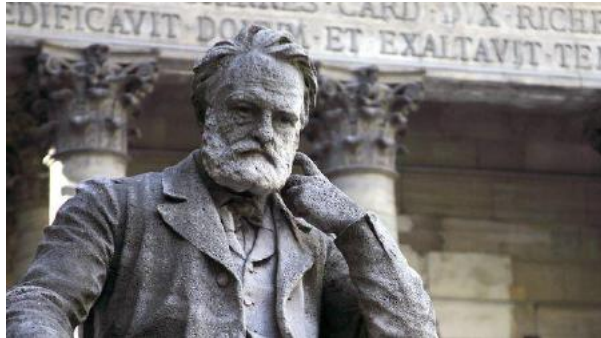


FONDATION



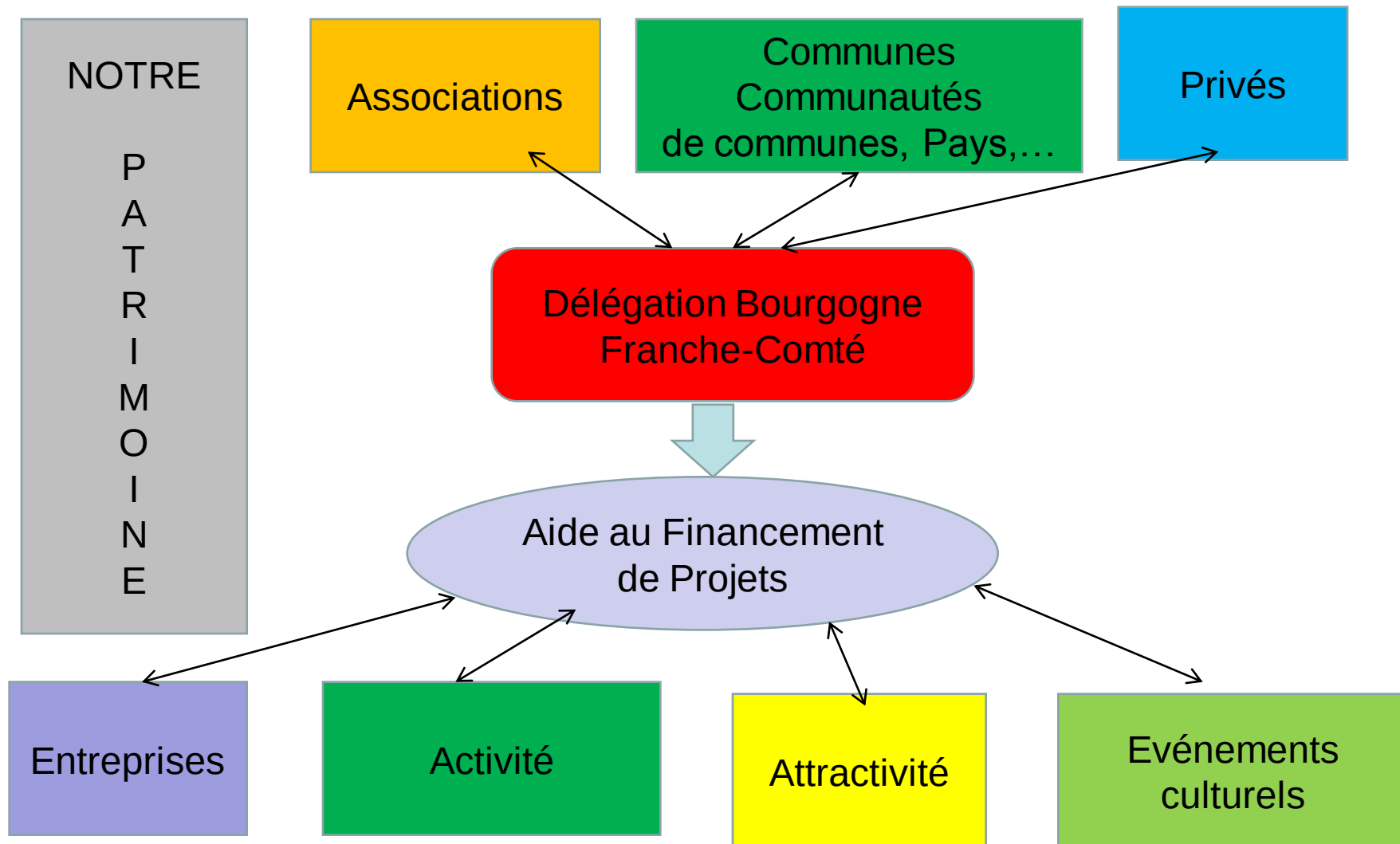
DU
PATRIMOINE



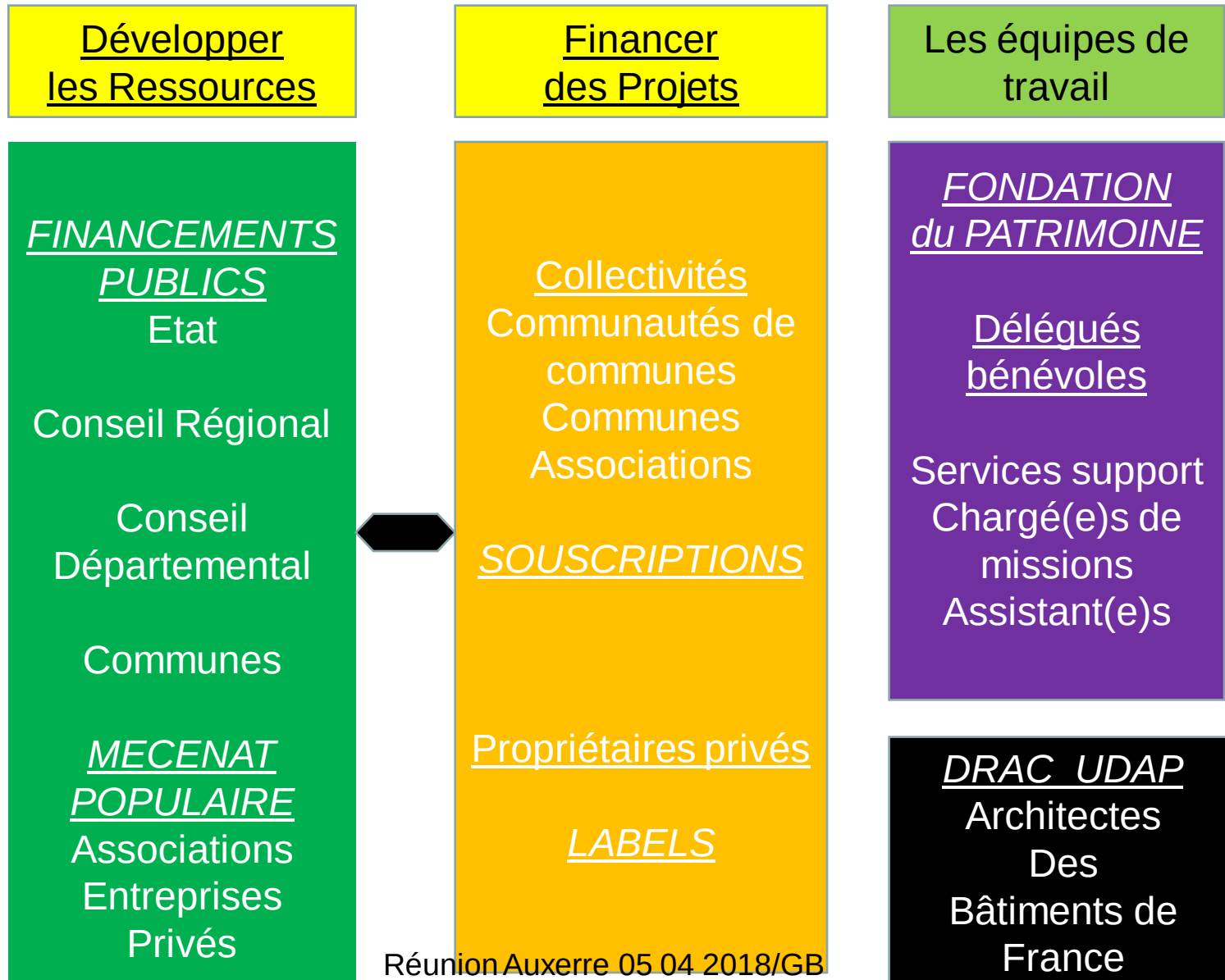
Quelques mots sur La Fondation du patrimoine

- Créée par la loi le 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique.
- La Fondation du patrimoine a reçu mission de l'Etat la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine rural non protégé aussi appelé patrimoine de proximité.
- Ce patrimoine vernaculaire en voie de disparition (15 à 60% selon les départements) doit être sauvegardé : Fermes, pigeonniers, fours à pain, fontaines, puits, lavoirs, fours à pain, chapelles, maisons diverses, ...
- Il s'agit d'un organisme privé mais fortement rattaché à l'État
- De grands mécènes ont permis la mise en place de la Fondation AXA, Crédit Agricole, Devanlay, Fondation EDF, Fimalac, l'Oréal, Michelin, Shell, Vivendi, Bellon SA, Danone, FFB, Fondation Mansart
- A ce jour plus de 26 000 projets soutenus
- Notre contribution régionale est d'environ 10%

26 bénévoles au service du territoire



La Fondation du Patrimoine en bref

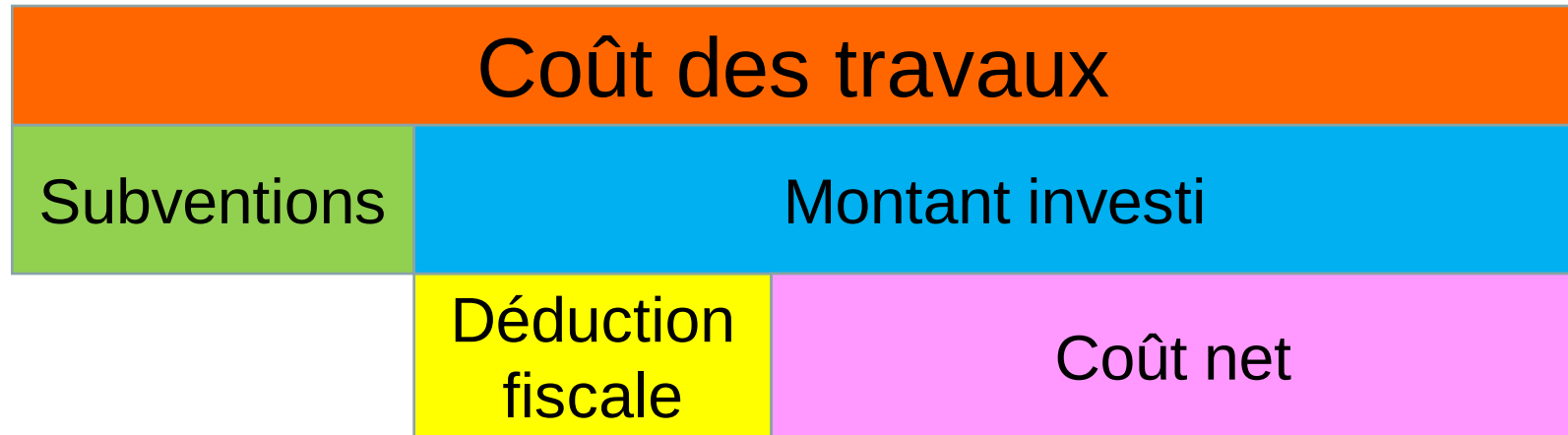


L'aide aux propriétaires privés : le Label

- Particuliers souhaitant restaurer un édifice du patrimoine rural habitable ou non, ni classé, ni inscrit aux monuments historiques
- Visibilité du domaine public
- Travaux concernant l'extérieur des bâtiments
- Subvention représentant 1 à 20% du montant des travaux envisagés, cette subvention étant elle-même mise à disposition de la Fondation par les Conseils Départementaux.
- Selon le montant de la subvention, déduction de son revenu imposable de la moitié ou de la totalité des sommes investies (20% de subvention)
- Obtention de conseils techniques
- Des fonds spécifiques peuvent être mis en œuvre (fonds façades, ..)

L'aide aux propriétaires privés le Label

- Les propriétaires privés d'immeubles classés ou inscrits Monuments Historiques ont un dispositif spécifique (Label MH).



- Objectif : minimiser le coût net pour le propriétaire

Minimiser le coût des travaux : négociation globale

Défiscaliser 100% du montant investi

Bénéficier d'une subvention supérieure ou égale à 20% du montant des travaux

Le Label Monument Historique

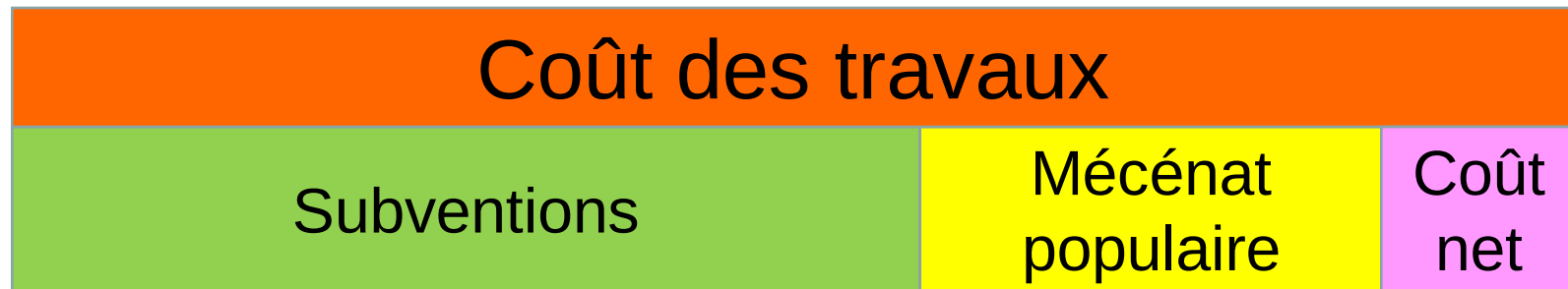
- Les propriétaires privés d'immeubles classés ou inscrits Monuments Historiques, peuvent solliciter des mécènes.
- Les sommes versées par les mécènes (privés, entreprises) ouvrent droit à une réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu.
- Le projet devra faire l'objet d'une convention passée entre la Fondation du patrimoine et le propriétaire du site.
- Publication de la convention au bulletin officiel du Ministère de la Culture,
- Ouverture au public
- Aucun lien capitalistique ou familial ne devra exister entre le propriétaire et le mécène.

Le mécénat populaire : la Souscription

- Tout patrimoine dont la sauvegarde présente un intérêt
- Collecte de dons émanant de particuliers, d'entreprises, d'associations affectés à un projet précis.
- Transparence, dons en ligne (Crowdfunding) 1ere de France pour le patrimoine
- Abondement de la Fondation si la collecte atteint plus de 5% du montant des travaux (montant de travaux ajusté si nécessaire).
- Défiscalisation des dons effectués ; privés, entreprises, ISF
- Mise en place de bons de souscriptions pour la communication
- Convention entre maîtrise d'ouvrage et Fondation, frais de service 6%
- Partenariat commune - association recommandé
- Animation de la vie de la commune
- Implication, appropriation des projets par les souscripteurs

Collectivités le mécénat populaire

- Collectivités : communes, associations,



- Objectif : minimiser le coût net pour la collectivité

Minimiser le coût des travaux : négociation globale

Augmenter les subventions : fonds européens ? Fonds spéciaux ?

Développer le mécénat populaire : volonté, communication, événements

Appel aux chantiers d'insertion et/ou de jeunes

Collectivités le mécénat populaire

- Célébrations populaires diverses en liaison avec les travaux
- Intéresser les jeunes, inviter les scolaires
- Concerts , chorales au pied des remparts avec costumes
- Chantiers moyenâgeux : taille de pierres, forgerons,
- Scènes animées du Moyen Age
- Expositions
- Vides greniers
- Conférences scientifiques, historiques, légendes
- Repas moyenâgeux
- Vente de produits, œuvres au bénéfice de la souscription avec reversement partiel ou total
- Lotos
- Tombolas
- Randonnées patrimoine et historique
- Visites de sites associés : histoire, guerres, légendes ...
- Parrainages : mâchicoulis, poternes, chemin de ronde
- Propositions de contreparties diverses aux mécènes

L'équipe de la délégation Bourgogne Franche-Comté

- La délégation a deux bureaux : Dijon et Besançon
Des bénévoles au service des clients
Des salariés qui sont garants de la qualité de nos processus
- Bourgogne
15 bénévoles
2 salariés
- Franche-Comté
10 bénévoles
1 salariée

L'effectif salarié est en rapport avec l'activité

Nous capitalisons et échangeons les bonnes pratiques

Les valeurs de la délégation

- L'écoute et la satisfaction de nos clients collectivités, privés
- La proximité et la disponibilité qui sont reconnues par tous nos partenaires et qui font notre force. **Elles constituent la meilleure des contreparties**
- Des relations solides avec nos partenaires
- Une rigueur technique et financière, des salariés centrés sur leurs activités et efficaces
- Des relations professionnelles et amicales
- Notre capacité à développer des actions humaines et culturelles multiples et à aider au développement de l'activité des entreprises sur des savoir faire de haut niveau
- Notre soutien à l'attractivité du territoire

Nos projets

- Edifices très variés : de la cabotte de Pernand Vergelesses à la Chapelle Notre Dame du Haut Le Corbusier
- Patrimoines très divers
 - Bâti de tout type
 - Naturel
 - Statues, tableaux,
 - Ancien / contemporain
 - Industriel
 - Locomotive
 - Voiture
 - Camion
 - Péniche
 - Moissonneuse
 -
- Métiers : de l'insertion aux savoir faire les plus rares

Résultats 2017

Année animée mais résultats satisfaisants

152 labels

92 souscriptions

1,66 M€ collectés

2,3M€ reversés aux projets

19,8M€ de travaux réalisés

Résultats fonctionnement positifs

Projets Stéphane Bern

- Stéphane Bern fait partie de nos soutiens.
- Loto du patrimoine qui doit collecter environ 20M€ avec une aide à deux niveaux
Projets critiques 15 à 20 projets financés avec 4 à 5M€

Projets urgents ~100 projets financés avec ~10M€
- La Fondation du patrimoine a un rôle d'opérateur
- 250 projets sélectionnés
- Liste non officielle

Exposition mise en valeur des savoir-faire :

- Exposition BO « Patrimoine des métiers une passion » qui tourne régulièrement

Architecte

Maçon

Couvreur

Fabricant de tuiles

Ebéniste

Charpentier

Restaurateur peintures murales

Ferronnier

....

Exposition :
« Patrimoine,
des métiers,
une passion »



Pontus de Tyard

Bail emphytéotique

Chantiers d'insertion Rempart

Souscriptions régulières depuis 2006

Plaque Maison des Illustres remise
en septembre 2016



Victor Hugo

Maison natale de Victor Hugo

Souscription avec ville de Besançon



Rempart maison Jules Roy Vézelay

Participation Fondation du patrimoine

Financement de 220 000€

Autres financements

Porte neuve

Basilique



Maison de Marie Noël Auxerre

Souscription avec

La Société des Sciences Historiques et

Naturelles de l'Yonne



Maison de Colette Saint Sauveur en Puisaye

Souscription avec

L'Association pour la sauvegarde de la
Maison natale de Colette



Raconte moi une histoire et
je comprendrai

....

André Fanjaud et l'église d'Arc sur Tille

